

COMMUNE D'ALLEVARD

(ISERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Alleward, légalement convoqué le 19 novembre, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Sidney REBBOAH, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Yannick BOVICS, Françoise TRABUT, Andrée JAN, Sébastien MARCO, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Sophie BATTARD, Nathalie HAILLEZ, Salvador VALERO, Véronique CHANCRIN

Pouvoirs : Christelle MEGRET pouvoir à Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL pouvoir à Yannick BOVICS, Adel BEN MOHAMED pouvoir à Junior BATTARD, Valentin MAZET-ROUX pouvoir à Georges ZANARDI, Béatrice BON pouvoir à Françoise TRABUT, Ludovic BRISE pouvoir Sidney REBBOAH

Absente : Martine KOHLY

Quatre sièges demeurent vacants

**Délibération n° 83/2024 – Mise à disposition par la commune des biens meubles et immeubles affectés à la gestion de la piscine d'été d'Alleward au profit de la Communauté de Communes le Grésivaudan**

En application de l'article L.1321-1 du code général des collectivités territoriales, disposant que tout transfert de compétences entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence ;

Vu la délibération communautaire n° DEL-2023-0082 en date du 20 mars 2023, transférant les piscines d'été des communes d'Alleward-Les-Bains, de Saint-Martin-d'Uriage et de Saint-Vincent-de-Mercuze, à la communauté de communes Le Grésivaudan, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 55/2023 en date du 03 juillet 2023 approuvant le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif au transfert à la communauté de Communes le Grésivaudan, à compter du 01 mai 2023, des piscines d'été d'Alleward-les-Bains, Saint Martin d'Uriage et de Saint Vincent de Mercuze ;

Vu le procès-verbal de mise à disposition par la commune d'Allevard-les-Bains de biens meubles et immeubles affectés à la gestion de la piscine d'été d'Allevard-les-Bains au profit de la Communauté de Communes le Grésivaudan, annexé à la présente délibération ;

Considérant que ce procès-verbal a pour objet de lister les biens meubles et immeubles que la commune d'Allevard-les-Bains met à disposition de la Communauté de Communes le Grésivaudan dans le cadre de l'exercice de la compétence ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition par la commune d'Allevard-les-Bains des biens meubles et immeubles affectés à la gestion de la piscine d'été d'Allevard-les-Bains au profit de la Communauté de Communes le Grésivaudan tel que joint en annexe à la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout acte s'y rattachant

***Cette délibération est adoptée à l'unanimité.***

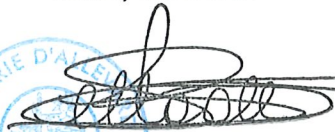

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire de séance,  
Andrée JAN



Le Maire,  
Sidney REBBOAH

MAIRIE D'ALLEVARD  
Isère



**PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION  
PAR LA COMMUNE D'ALLEVARD-LES-BAINS DES BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES  
AFFECTES A LA GESTION DE LA PISCINE D'ETE DE ALLEVARD-LES-BAINS  
AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN**

En application de l'article L.1321-1 du code général des collectivités territoriales, disposant que tout transfert de compétences entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence.

Entre :

**La communauté de communes Le Grésivaudan**, dont le siège est fixé au 390, rue Henri Fabre 38920 CROLLES, représentée par son président Henri BAILE, dûment habilité à signer le présent procès-verbal par délibération du conseil communautaire n° DEL-2022-0262 du 27 juin 2022.

Et :

**La commune d'Allevard-les-Bains**, sise 3 place de la Résistance 38580 ALLEVARD-LES-BAINS, représentée par, M. Sidney REBBOAH, maire de la commune, autorisé à signer en vertu de la délibération n° 83/2024 du 15/11/2024

Vu la délibération communautaire n° DEL-2023-0082 en date du 20 mars 2023, transférant les piscines d'été des communes d'Allevard-Les-Bains, de Saint-Martin-d'Uriage et de Saint-Vincent-de-Mercuze, à la communauté de communes Le Grésivaudan, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 ;

## **PREAMBULE**

Le présent procès-verbal entre en vigueur à la date du transfert de compétence de la piscine municipale d'Allevard-les-Bains au profit de la communauté de communes Le Grésivaudan, soit le 1<sup>er</sup> mai 2023.

Il a pour objet de lister les biens meubles et immeubles que la commune d'Allevard-les-Bains met à disposition de la communauté de communes Le Grésivaudan dans le cadre de l'exercice de la compétence.

## **PARTIE 1 – BIENS ET SUBVENTIONS**

Les principaux biens mis à disposition de la commune propriétaire à la communauté de communes Le Grésivaudan sont des bâtiments administratifs et techniques, trois aires de baignade et un snack adjacent.

Un plan de la piscine (**ANNEXE 1**) et des photos (**ANNEXE 2**) sont annexés au présent procès-verbal.

### **1/ Biens immobiliers**

La commune d'Allevard-les-Bains met à disposition de la communauté de communes Le Grésivaudan les biens immobiliers suivants, correspondant à une partie de la parcelle AC 414 :

Un bâtiment d'accueil, d'environ 260 m<sup>2</sup>, composé de :

- Un accueil, des sanitaires, des douches et des vestiaires en RDC
- Un local au 1<sup>er</sup> étage

Un bâtiment vestiaires collectifs, d'environ 60 m<sup>2</sup>, composé de plusieurs vestiaires collectifs et des sanitaires en RDC

Un local technique

Un bâtiment stockage et secours, d'environ 50 m<sup>2</sup>, composé de :

- Un poste de secours et un bureau pour les MNS
- Un local de rangement du matériel pédagogique
- Un local de rangement du matériel d'entretien
- Un local de stockage de matériel divers

Un bâtiment de restauration de type snack accessible par l'extérieur et par la piscine d'environ 60 m<sup>2</sup> avec une terrasse couverte et une terrasse découverte. Le snack est délimité par une clôture.

Une zone de baignade composée de :

- Un grand bassin avec 5 couloirs (25mx12.5m) et 2 plongeoirs (1m et 3m)
- Un petit bassin (12.5mx8m)
- Une pataugeoire

Une zone pelouse composée de trois espaces (un à proximité de l'accueil, un à proximité de la pataugeoire et un à proximité du snack).

Il est précisé que le local associatif avec vestiaires attenants au snack et les terrains de tennis ne sont pas mis à disposition.

Il en va de même des parkings et de la voirie.

Un plan général des lieux et bâtiments mis à disposition est annexé au présent procès-verbal (**ANNEXE 3**).

## 2/ Biens mobiliers

Dans le cadre du transfert de la compétence, la commune d'Allevard-les-Bains met à disposition de la communauté de communes Le Grésivaudan les principaux biens mobiliers suivants, dans la mesure où ils concourent à l'exercice de la compétence :

- Robot de piscine de 2005
- Réchauffeur de piscine de 1999

Un inventaire détaillé des biens mobiliers mis à disposition est annexé au présent procès-verbal (**ANNEXE 4**).

Le Grésivaudan prend les biens dans l'état dans lequel ils se trouvent à la date du transfert.

Le Grésivaudan assume sur les biens et bâtiments mis à disposition par la commune l'ensemble des droits et obligations du propriétaire à l'exception du pouvoir d'aliéner.

Conformément à l'article L1321-2 du code général des collectivités territoriales, la mise en affectation des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence transférée a lieu à titre gratuit.

Le présent procès-verbal de mise à disposition prendra fin lorsque les biens meubles et immeubles mis à disposition ne seront plus affectés à la mise en œuvre de la compétence transférée. Ces biens désaffectés retourneront dans le patrimoine de la commune qui recouvrera l'ensemble de ses droits et obligations. Les biens seront restitués à la commune pour leur valeur nette comptable augmentée des adjonctions affectées par Le Grésivaudan.

Un état détaillé de l'actif affecté à l'exercice de la compétence par la communauté de communes Le Grésivaudan est annexé au présent procès-verbal (**ANNEXE 5**).

La commune d'Allevard-Les-Bains transfère à la communauté de communes Le Grésivaudan un état d'actif qui s'élève à 1 870 833,35 € au 1/05/2023.

## 3/ Subventions

La commune a perçu une subvention d'investissement ayant servi à financer les biens qui constituent son actif non amortissable transféré (réhabilitation des systèmes de filtration de la piscine).

La subvention non amortissable suivante, qui figure au passif du budget de la commune d'Allevard, est mise à disposition de la communauté de communes Le Grésivaudan par la commune :

Compte	Désignation	Valeur d'acquisition (subventions brutes perçues)	Amortissements antérieurs	VNC au 01/05/2023
1323	Département - subvention perçue en 2021 et 2023	111 552,00 €	0 €	111 552,00 €
<b>Total</b>		<b>111 552,00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>111 552,00 €</b>

**PARTIE 2 – CONTRATS EN COURS (emprunts, travaux, fournitures, services, assurance, servitudes...) ET ACTES UNILATERAUX EN COURS (autorisations d'occupation...)**

**1/ Les emprunts**

Aucun emprunt n'est transféré dans le cadre du transfert de compétence de la piscine d'Allevarde-les-Bains.

**2/ Les autres contrats**

Par ailleurs, la commune d'Allevarde-les-Bains a transféré à la communauté de communes Le Grésivaudan les contrats suivants :

Titulaire du contrat	Objet du contrat	Date d'effet	Durée initiale	Montant HT
Le Pavé Gourmand (RCS 483 330 404 00021) représenté par M. Claude CONTADINI	Bail de location saisonnier selon délibération communale de la ville de Allevarde de 2022	01/05/2022	3 ans	10000 € si CA ≤ 150000€ ou barème au-delà

**3/ Litiges - attribution de compétence**

Nonobstant toute autre disposition contractuelle, les parties s'entendent pour donner attribution de compétence aux juridictions administratives en cas de litige né de l'exécution du présent procès-verbal.

Elles s'engagent par ailleurs, préalablement à la saisine des juridictions administratives, à tout mettre en œuvre afin de trouver un accord amiable.

**4/ Récapitulatif**

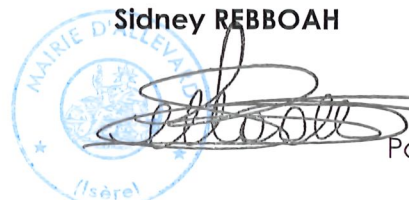
Le présent procès-verbal comprend cinq (5) annexes.

**Pour La communauté de communes  
Le Grésivaudan**

Le Président,  
**Henri BAILE**

**Pour la commune de  
Allevarde-les-Bains**

Le Maire,  
**Sidney REBBOAH**

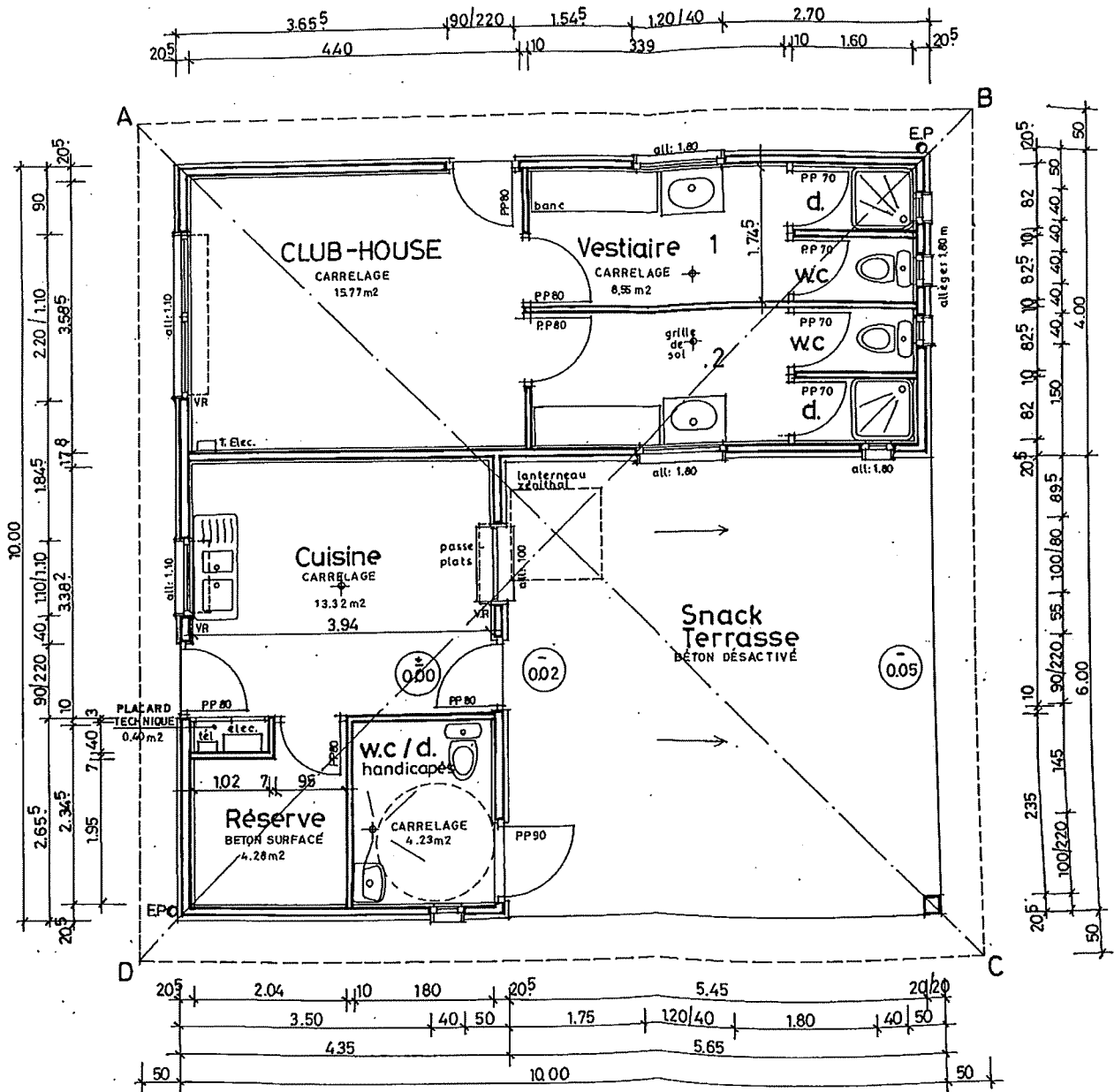








Plan du snack



## ANNEXE 2

### Photos de la piscine

Entrée



Accueil



Vestiaires collectifs



Poste de secours



Bureau MNS



Snack accessible par l'extérieur et par la piscine



Grand bassin



Petit bassin



Pataugeoire



Plongeoirs



Pelouse à proximité de l'accueil



Pelouse à proximité de la pataugeoire

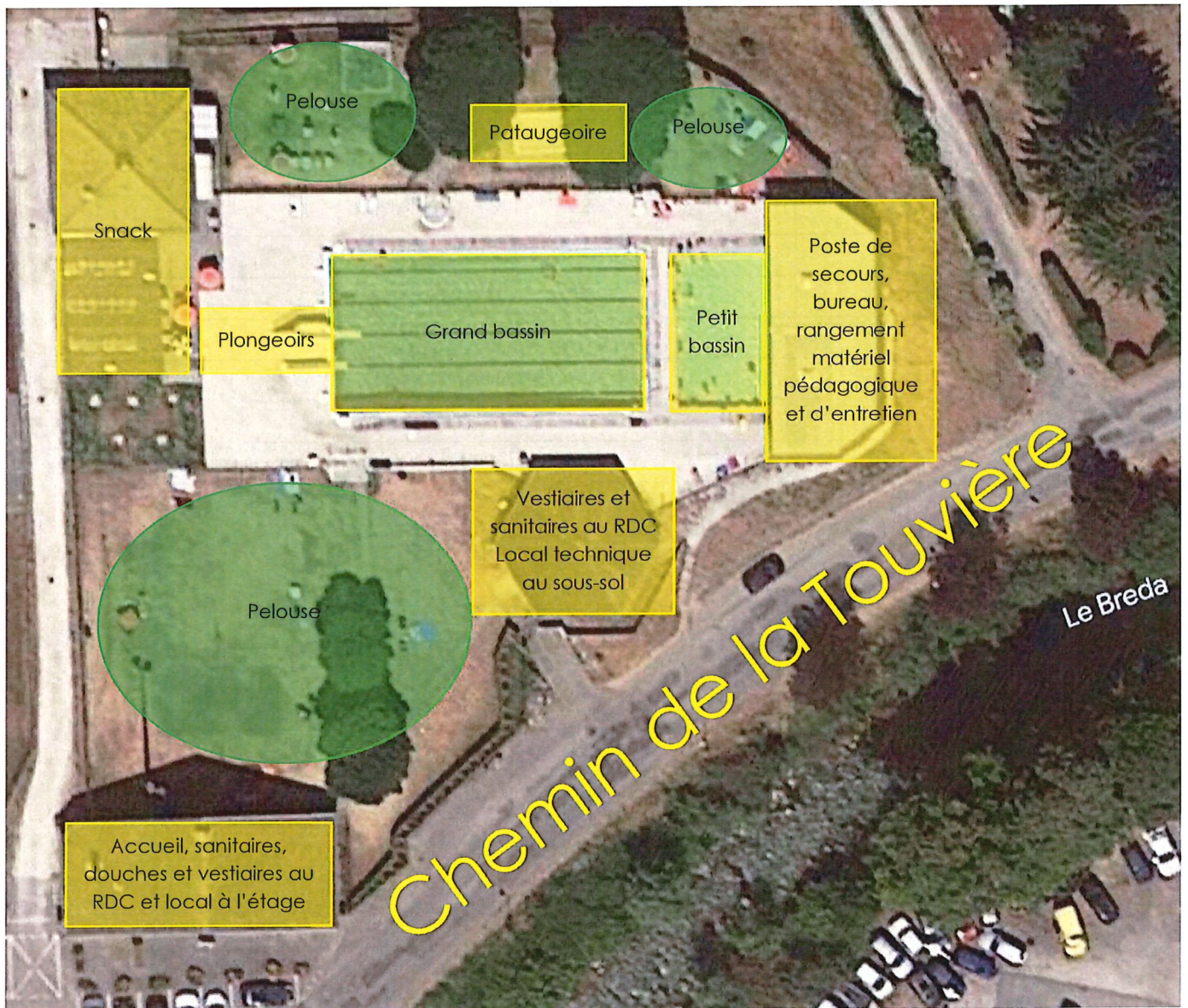


Pelouse à proximité du snack



### ANNEXE 3

## Plan général des lieux et bâtiments



**ANNEXE 4**

## Inventaire des biens mobiliers

Désignation	Marque	Quantité	Etat
Robot de piscine		1	Mauvais état (2005)
Réchauffeur de piscine		1	1999
Chaises de surveillance		3	Mauvais état
Lignes d'eau		1	Mauvais état
Perches		4	Mauvais état
Photomètre		1	Mauvais état
Sac de secours		3	Mauvais état
Plan dur		1	Mauvais état
Lit		1	Mauvais état
Réfrigérateur		1	Fonctionnel
Micro-ondes		1	Fonctionnel
Téléphone		2	Ne fonctionnent pas
Bureau		1	Mauvais état
Chaise		3	
Toboggan		1	
Frites		20	Mauvais état
Planches		20	Mauvais état
Coffre-fort		1	Scellé dans le mur



# ANNEXE 5

## ÉTAT DE L'ACTIF PISCINE D'ÉTÉ D'ALLEVARD Au 01/05/2023

Imputation	Numéro inventaire/actif	Désignation	Date d'acquisition	Valeur brute (valeur d'acquisition)	Durée amorfiss. en années	Amortiss. antérieurs	Amortiss. 2023	Valeur Nette Comptable à la date du transfert (au 01/05/2023)
2031	2019-ETU-PI5-1	MISSION DE CONSEIL ET ELABORATION D UN PROGRAMME DE REHABILITATION DE LA PISCINE	23/01/2019	2 880,00 €	5	1 152,00 €	576,00 €	1 152,00 €
2031	2020-ETU-PI5-1	ETUDE DE FAISABILITE CONCERNANT LES EQUIPEMENTS DE FILTRATION -TRAITEMENT D'EAU PISCINE MUNICIF	07/02/2020	12 444,00 €	5	2 489,00 €	2 488,80 €	7 466,20 €
<b>TOTAL 2031</b>	<b>(reprise CCLG au 2087)</b>			<b>15 324,00 €</b>		<b>3 641,00 €</b>	<b>3 064,80 €</b>	<b>8 618,20 €</b>
21318	1990-B-002	BASSINS	31/12/1990	21 038,28 €	0	- €	- €	21 038,28 €
21318	1961-B-004	PISCINE	31/12/2000	1 222 239,80 €	0	- €	- €	1 222 239,80 €
21318	2010-PISCINE BIS	TRAVAUX PISCINE	25/06/2010	10 593,05 €	0	- €	- €	10 593,05 €
21318	2011-PISCINE	TRAVAUX PISCINE	21/04/2011	40 196,78 €	0	- €	- €	40 196,78 €
21318	2011-TRX PISCINE	TRAITEMENT EAU PISCINE	05/08/2011	5 108,70 €	0	- €	- €	5 108,70 €
21318	2012-PISCINE	TRAVAUX PISCINE	06/06/2012	5 815,63 €	0	- €	- €	5 815,63 €
21318	2018-TRA-PI5-2	REFECTION DES FILTRES - PETIT ET GRAND BASSINS	19/07/2018	4 434,00 €	0	- €	- €	4 434,00 €
21318	2018-TRA-PI5-1	REPRISE DE LA TUYAURIE DE DEPART DU CHAUFFAGE DU PETIT BASSIN	19/07/2018	1 140,00 €	0	- €	- €	1 140,00 €
21318	2019-TRA-PI5-1	MODIFICATION HYDRAULIQUE SUR RESEAUX PISCINE MISE EN PLACE D'UN CLAP ET ANTI RETOUR ET ANTI BELU	27/06/2019	1 560,00 €	0	- €	- €	1 560,00 €
21318	2020-ETU-PI5-1	ETUDE DE FAISABILITE CONCERNANT LES EQUIPEMENTS DE FILTRATION -TRAITEMENT D'EAU PISCINE MUNICIF	07/02/2020	9 036,00 €	5	2 489,00 €	2 488,80 €	4 058,20 €
21318	2021-TRA-PISCINE	MARCHE DE TRAVAUX :REHABILITATION DES SYSTEMES DE FILTRATION PISCINE - SITUATION 1	24/06/2021	257 400,01 €	- €	- €	- €	257 400,01 €
<b>TOTAL 21318</b>	<b>(reprise CCLG au 217318)</b>			<b>1 578 562,25 €</b>		<b>2 489,00 €</b>	<b>2 488,80 €</b>	<b>1 573 584,45 €</b>
2135	2017-TRA-PI5-1	FOURNITURE CARRELAGE PISCINE ET PIECES SPECIALES POUR BASSIN	27/04/2017	7 122,22 €	5	4 272,32 €	- €	2 849,90 €
2135	2017-TRA-PI5-3	REMPLACEMENT STATION A GALETTS DU GRAND BASSIN	10/07/2017	1 671,97 €	5	1 005,17 €	- €	666,80 €
2135	2018-TRA-PI5-5	NETTOYAGE - FUTTES - REMPLACEMENT CANALISATION DOUCHES	24/10/2018	3 018,00 €	5	1 209,20 €	603,60 €	1 205,20 €
2135	2020-TRA-PI5-1	CARRELAGE PISCINE - FACTURE RECUE PAR MAIL LE 22/01/2020	02/04/2020	568,74 €	10	56,87 €	- €	455,00 €
2135	2022PISCINECIRCULATTEUR94	PISCINE CIRCULATTEUR	01/06/2022	1 479,35 €	10	- €	197,62 €	1 281,73 €
2135	2022PISCINECIRCULATTEUR95	Facture no 889c6002769885 du 30/04/2022	02/06/2022	562,80 €	10	- €	37,52 €	525,28 €
2135	2022MISECONFORMBARPISC97	BAR PISCINE MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	13/06/2022	2 623,27 €	10	- €	262,33 €	2 360,94 €
2135	2022MISECONFORMSNACKPIS96	BAR SNACK DE LA PISCINE MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	13/06/2022	4 786,73 €	10	- €	478,67 €	4 308,06 €
2135	2022RENOVSNACKPISCINE104	TRAVAUX DE RENOVATION	30/06/2022	3 733,95 €	10	- €	248,93 €	3 485,02 €
2135	2022REGULPITBAIN111	REMPLACEMENT REGULATON PETIT BASSIN	05/07/2022	6 139,80 €	10	- €	409,32 €	5 730,48 €
2135	2022BACPLONGE114	MATERIEL POUR LE SNACK DE LA PISCINE	06/07/2022	862,80 €	10	- €	57,52 €	805,28 €
2135	2022DOLCHETTEPRELAVAG116	MATERIEL POUR LE SNACK DE LA PISCINE	06/07/2022	258,00 €	10	- €	17,20 €	240,80 €
2135	2022MACHINEAGLACONS113	MATERIEL POUR LE SNACK DE LA PISCINE	06/07/2022	970,80 €	10	- €	64,72 €	906,08 €
2135	2022MUEUBLEPREPARATION112	MATERIEL POUR LE SNACK DE LA PISCINE	06/07/2022	1 506,00 €	10	- €	100,40 €	1 405,60 €
2135	2022TABLECENTRALE115	MATERIEL POUR LE SNACK DE LA PISCINE	06/07/2022	378,00 €	10	- €	25,20 €	352,80 €
2135	2022LAVAISSSELLESNACK117	SNACK PISCINE LAVAISSSELLE	06/07/2022	1 558,80 €	10	- €	103,92 €	1 454,88 €
2135	2013-PISCINE TER	TRAVAUX PISCINE	06/07/2022	717,60 €	0	- €	- €	717,60 €
<b>TOTAL 2135</b>	<b>(reprise CCLG au 21735)</b>			<b>37 958,85 €</b>		<b>6 543,56 €</b>	<b>2 663,82 €</b>	<b>28 751,45 €</b>
2138	2014-PISCINE	TRAVAUX PISCINE	06/06/2014	3 642,00 €	0	- €	- €	3 642,00 €
2138	2015-PISCINE	REFECTION CARRELAGE GRAND BASSIN ET PLAGE - PISCINE	21/05/2015	3 228,24 €	0	- €	- €	3 228,24 €
2138	2015-TRA-PI5-2	INSTALLATION LAVABOS PISCINE	08/10/2015	1 496,18 €	0	- €	- €	1 496,18 €
<b>TOTAL 2138</b>	<b>(reprise CCLG au 21738)</b>			<b>8 366,42 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 366,42 €</b>
2151	2010-RESEAU	RACCORDEMENT PISCINE	17/03/2010	234 431,72 €	0	- €	- €	234 431,72 €
<b>TOTAL 2151</b>	<b>(reprise CCLG au 21751)</b>			<b>234 431,72 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>234 431,72 €</b>
2158	1997-M-011	EQ PISCINE	31/12/1997	440,20 €	0	- €	- €	440,20 €
2158	1998-M-016	CAISSE ENREGISTREUSE	31/12/1998	1 378,90 €	0	- €	- €	1 378,90 €
2158	1998-M-015	GALETTS PISCINE	31/12/1998	1 310,05 €	0	- €	- €	1 310,05 €
2158	1999-M-002	RECHAUFFEUR PISCINE	31/12/1999	665,83 €	0	- €	- €	665,83 €
2158	2005-M-3	ROBOT PISCINE	31/12/2005	5 334,10 €	0	- €	- €	5 334,10 €
2158	2012-BALLON EAU	INSTALLATION BALLON EAU CHAUDE PISCINE	11/07/2012	1 434,64 €	5	1 434,64 €	- €	- €
2158	2013-PISCINE BIS	TRAVAUX POMPE DE CHARGE PISCINE	01/06/2013	1 196,00 €	5	1 196,00 €	- €	- €
2158	2021-SURPRESSEUR PISCINE	FOURNITURE ET POSE DE SURPRESSEUR POUR TRAITEMENT DE L EAU	04/02/2022	2 874,00 €	5	- €	575,00 €	2 299,00 €
2158	2022ELECTRODES PISCINE180	PISCINE ELECTRODES ET BILLES EN VERRE	15/12/2022	970,94 €	5	- €	161,82 €	809,12 €
2158	2022BOBINESNACKPISCINE178	POSE D'UNE BOBINE MIX POUR LE COUP POIN DU SNACK DE LA PISCINE	15/12/2022	159,12 €	5	- €	26,52 €	132,60 €
2158	2022THERMOSTATPISCINE176	SNACK DE LA PISCINE THERMOSTAT ET TETE SOUTIRAGE	15/12/2022	234,38 €	5	- €	39,06 €	195,32 €
2158	2022FILTRESABALEPATAUGE01	TRAVAUX PATAUGE0IRE - REMPLACEMENT FILTRES A SABLE	15/12/2022	2 190,00 €	5	- €	365,00 €	1 825,00 €
<b>TOTAL 2158</b>	<b>(reprise CCLG au 21788)</b>			<b>18 188,16 €</b>		<b>2 630,64 €</b>	<b>1 167,40 €</b>	<b>14 390,12 €</b>
2188	2021-MAT-PISCINE-2	ACHAT FOURNITURE PISCINE URGENT +A-CHAT MATERIAUX + HABILLEMENT SERVICES TECHNIQUES	09/09/2021	212,03 €	10	- €	21,20 €	190,83 €
2188	2021-MAT-PISCINE-3	SYSTEME D'ENCAISSEMENT ENTRES PISCINE	16/09/2021	2 268,00 €	10	- €	226,80 €	2 041,20 €
2188	2021-MAT-PISCINE-4	OCCULTATION VITRINE PISCINE MODE AUTOCOLLANT	29/09/2021	509,96 €	10	- €	51,00 €	458,96 €
<b>TOTAL 2188</b>	<b>(reprise CCLG au 21788)</b>			<b>2 989,99 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>299,00 €</b>	<b>2 690,99 €</b>
<b>TOTAL PISCINE D'ÉTÉ D'ALLEVARD</b>				<b>1 895 821,37 €</b>	<b>15</b>	<b>304,20 €</b>	<b>9 838,82 €</b>	<b>1 870 833,35 €</b>